

Motion du Groupe des Socialistes, Verts et Indépendants (déposée et développée au Conseil communal de Morges le 1^{er} septembre 2010)

Une ligne dans le budget pour que les aménagements cyclables nécessaires se réalisent à l'avenir

La motion déposée ce soir a pour but de donner à la Municipalité les moyens financiers nécessaires à la réalisation et au développement du réseau de pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de la commune. Elle demande d'intégrer une ligne au budget d'un montant de CHF 50'000.00 par année pour une période de 10 ans.

Développement

Dans le cadre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le document de travail élaboré par Pro vélo en collaboration avec l'ATE en janvier 2003, ainsi que les propositions contenues dans la stratégie de développement de la mobilité douce, réalisée par les villes de l'Ouest-Lausannois, avec l'appui du canton de Vaud en novembre 2007, ont eu pour conséquence l'octroi d'un montant de CHF 53'000'000.00 de la part de la Confédération pour passer à la phase de réalisation concernant les aménagements prévus dans cette étude. Cette manne fédérale est mise à disposition des communes concernées, à condition qu'elle s'inscrive dans leur budget respectif.

Dans de nombreuses villes, la pratique du vélo gagne du terrain car ce mode de locomotion est un excellent remède contre les embouteillages, la pollution et le bruit. Il contribue de plus à maintenir les citoyens en bonne santé. Dans toutes les villes qui ont modéré leur circulation, la population retrouve rapidement les avantages de se déplacer à bicyclette facilement et sans danger, pour autant que des aménagements sécurisés et intégrés au réseau routier fassent partie des réalisations prioritaires des services qui en dépendent. Le vélo est un mode de transport très individualiste qui correspond aux aspirations actuelles.

A l'échelle européenne, 73% des personnes pensent même que le vélo doit bénéficier d'un traitement préférentiel par rapport à la voiture. On rencontre des exemples de villes cyclables dans toute l'Europe, dans les pays latins comme dans les pays anglo-saxons. En Suisse comme ailleurs, les cyclistes sont nombreux. Sur le plan national, les Verts ont décidé de rendre leurs villes cyclables, c'est pourquoi, en tant que Vert, je dépose cette motion ce soir.

A une vitesse moyenne de 17 km/h, un cycliste dépense 15 Wh/km d'énergie métabolique pour parcourir 1 km alors qu'il faut entre 40-60 Wh/km à un piéton pour parcourir la même distance à une vitesse moyenne de 4 km/h. En voiture, c'est 600 Wh/km qui sont nécessaires. Rouler à bicyclette en ville, c'est augmenter son autonomie sans se fatiguer. Il existe également des vélos à pédalage assisté électriquement qui permettent de gravir sans effort n'importe quelle pente. Près de 80% des déplacements urbains en voiture sont inférieurs à 3 km. La moitié d'entre eux pourraient être couverts en une dizaine de minutes en vélo.

Faire ses courses à vélo est un moyen plébiscité par les commerçants du centre ville, notamment lors de la semaine de la mobilité où ces derniers participent au concours organisé dans le but de démontrer que cette démarche est avantageuse. On fait ses courses ailleurs que dans un supermarché, les frais de transport et places de parc sont inexistantes. On fait ses courses un peu plus souvent mais à proximité. De plus, il existe une vaste gamme de sacoches, de paniers ou de remorques adaptées à ces engins.

Les avantages pour la santé publique sont importants. L'exercice physique quotidien renforce la capacité de résistance à la pollution, diminue par deux les risques cardiovasculaires, l'hyper-tension artérielle, l'asthme et la bronchite chronique. Sans compter les grammes en trop qui s'égrainent au fil des kilomètres.

Une piste cyclable, ce n'est pas gratuit mais c'est 20 à 50 fois moins cher qu'une rocade urbaine à quatre voies à même capacité horaire. Avec l'argent de 5 km de rocade, on couvre un réseau complet d'aménagement cyclable. Un schéma directeur est maintenant à disposition de la Municipalité. Mais la réalisation d'un réseau cyclable fait aussi appel au bon sens. Profiter des travaux de voirie pour réaliser des aménagements donnant en priorité la place aux piétons, aux vélos et aux transports en commun, faire simple et sûr, associer les usagers aux projets et aux réalisations, répondre aux besoins les plus manifestes, abord des écoles, du gymnase, des équipements sportifs, des transports publics et des commerces de proximités.

Un cycliste déplace presque gratuitement 12 kg de métal avec 70 kg de viande en se fortifiant alors qu'un automobiliste utilise à grand frais 1200 kg de métal pour déplacer 70 kg de viande en s'avachissant. C'est un devoir de santé publique que de mettre à disposition et de développer, en collaboration avec les communes qui l'entourent, un réseau de pistes cyclables adapté aux besoins d'une région qui s'asphyxie de plus en plus.

Michel Reynolds